

# COMMUNE DE RUEIL-MALMAISON

(HAUTS-DE-SEINE)

## PROCES-VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 29 MARS 2018

L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, LE 29 MARS , À 19H00, LE CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué le 22 MARS 2018, s'est assemblé sous la présidence de son Maire, Monsieur Patrick OLLIER.

#### Étaient présents :

M. OLLIER, M. LE CLEC'H (de la délibération n°43 à la n°78), M. GABRIEL, M. MAGNIN-LAMBERT, Mme DEMBLON-POLLET, Mme BOUTEILLE, Mme GUETTA (de la délibération n°43 à la n°87), M. BARBIER DE LA SERRE, Mme GENOVESI, M. GODON, Mme ROUBY, M. COSSON, Mme HAMZA, Mme DELOFFRE, M. BOUSSO, Mme CHANCERELLE (de la délibération n°65 à la n°103), M. DIDRIT, M. MORIN, Mme MAYET, M. PERRIN, Mme VALLETTA (de la délibération n°75 à la n°103), Mme GIBERT, M. NAJIB, M. PASADAS, Mme BRETEAU, M. SGARD, M. GROS, Mme THIERRY, Mme OHANA, Mme CORREA, M. LARRAIN, Mme RALIBERA, M. JEANMAIRE, M. POIZAT, Mme SCHNEIDER, Mme JAMBON, M. REDIER, M. PINTO, Mme MAMELLE, M. ALOUANI, Mme PREVOST-BOURE.

#### Excusés représentés :

M. LE CLEC'H (pouvoir à M. OLLIER de la délibération n°79 à la n°103), Mme RUCKERT (pouvoir à Mme BOUTEILLE), M. LANGLOIS D'ESTAINOT (pouvoir à M. GABRIEL), Mme GUETTA (pouvoir à M. GODON de la délibération n°88 à la n°103), M. TROTIN (pouvoir à M. SGARD), M. BOUIN (pouvoir à M. MAGNIN-LAMBERT), Mme VALLETTA (pouvoir à Mme SCHNEIDER de la délibération n°43 à la n°74), M. SAUSSEZ (pouvoir à Mme GIBERT), M. RUFFAT (pouvoir à M. JEANMAIRE), Mme HUMMLER-REAUD (pouvoir à M. REDIER), M. OLIVIER (pouvoir à Mme ROUBY).

#### Absents :

Mme CHANCERELLE (de la délibération n°43 à la n°64).

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h00 et demande à ALAIN MAGNIN-LAMBERT, de procéder à l'appel des membres présents.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. ALAIN MAGNIN-LAMBERT ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

#### INTERVENTIONS PREALABLES AUX DELIBERATIONS

##### M. LE MAIRE

SOUHAITE la bienvenue à Madame Janine PRÉVOST-BOURÉ qui assiste à sa première séance du Conseil municipal.

*Madame PRÉVOST-BOURÉ se voit remettre sa carte d'élue et l'ensemble des objets traditionnellement remis aux nouveaux conseillers municipaux.*

#### **N° 43 - Dénomination d'un lieu en hommage au colonel BELTRAME.**

##### INTERVENTIONS

##### M. LE MAIRE

REND hommage au colonel Arnaud BELTRAME, dont l'héroïsme porte haut les couleurs de la France.

DIT que cet homme mérite l'hommage national qui lui a été rendu aux Invalides et partout en France.

PROPOSE en conséquence au Conseil municipal de donner le nom d'Arnaud BELTRAME à une place située à Rueil-Malmaison.

DEMANDE aux membres de l'Assemblée délibérante d'observer une minute de silence afin d'honorer le colonel Arnaud BELTRAME.

*Le Conseil municipal observe une minute de silence en l'honneur du colonel Arnaud BELTRAME.*

*Le texte de cette délibération est identique à celui qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES.*

#### **N° 44 - Présentation du Procès-Verbal du Conseil municipal du 8 février 2018.**

*Le Conseil municipal prend ACTE.*

**N° 45 - Décisions municipales prises par le Maire en application de l'article L. 2122-22 du CGCT.**

INTERVENTIONS

M. JEANMAIRE

SOULIGNE que dans cette période de restriction budgétaire, il semble maladroit, après avoir signé un contrat à hauteur de 99 000 € pour des questions événementielles, de contracter à nouveau à hauteur de 26 400 € pour assurer la promotion des expositions à l'Atelier Grogard.

REMARQUE que dans le même temps, la Ville procède à des mises à dispositions de locaux à titre gracieux alors que ces locaux auraient pu être valorisés.

M. BARBIER DE LA SERRE

INDIQUE que le marché public d'un montant de 26 400 € permet à la Ville de bénéficier des prestations d'une attachée de presse spécialisée dans le domaine des expositions.

AFFIRME que cette prestation présente le meilleur rapport qualité/prix dont il est possible de bénéficier pour promouvoir les expositions de l'Atelier Grogard et faire venir plusieurs milliers ou dizaines de milliers de personnes.

M. LE MAIRE

AJOUTE que l'entrée à l'Atelier Grogard est payante et que les expositions attirent parfois jusqu'à 30 000 visiteurs qui viennent de la région Île-de-France.

DIT que ces 30 000 visiteurs permettent à la Ville d'accroître ses ressources.

AJOUTE que les prestations de cette attachée de presse permettent d'agrandir le renom des expositions de l'Atelier Grogard et donc le nombre de visiteurs.

M. BARBIER DE LA SERRE

PRECISE que si le prestataire permet de gagner 3 000 visiteurs, ce qui est largement le cas, le coût de la prestation est compensé.

*Le Conseil municipal prend ACTE.*

**N° 46 - Autorisation donnée par le Conseil municipal au Maire ou à l'Élu délégué pour signer les conventions entre la Ville et les publics fréquentant la Ferme du Mont-Valérien.**

*Le texte de cette délibération est identique à celui qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES.*

**N° 47 - Subventions aux associations locales - Exercice 2018.**

*Le texte de cette délibération est identique à celui qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES TENANT COMPTE DE 3 ABSTENTIONS ( Mme JAMBON, M. PINTO, Mme PRÉVOST-BOURÉ).*

*Monsieur Benoît GROS ne prend pas part au vote.*

**N° 48 - Subventions aux associations locales - Exercice 2018 - Comité Sportif et Artistique des Hauts de Rueil.**

*Le texte de cette délibération est identique à celui qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES.*

**N° 49 - Subventions aux associations locales - Exercice 2018 - Section de Tir à l'Arc de Rueil.**

*Le texte de cette délibération est identique à celui qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES.*

**N° 50 - Subventions aux associations locales - Exercice 2018 - Cercle d'Escrime.**

*Le texte de cette délibération est identique à celui qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES.*

**N° 51 - Subventions aux associations locales - Exercice 2018 - RAC Omnisports.**

*Le texte de cette délibération est identique à celui qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES.*

**N° 52 - Subventions aux associations locales - Exercice 2018 - RAC Basket Première.**

*Le texte de cette délibération est identique à celui qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES.*

*Monsieur Nicolas REDIER ne prend pas part au vote.*

**N° 53 - Subventions aux associations locales - Exercice 2018 - RAIQ Villages.**

*Le texte de cette délibération est identique à celui qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES.*

**N° 54 - Subventions aux associations locales - Exercice 2018 - Boxing Club de Rueil.**

*Le texte de cette délibération est identique à celui qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES.*

**N° 55 - Subventions aux associations locales - Exercice 2018 - Football Club de Rueil-Malmaison.**

*Le texte de cette délibération est identique à celui qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES.*

**N° 56 - Subventions aux associations locales - Exercice 2018 - Office Municipal des Sports.**

*Le texte de cette délibération est identique à celui qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES.*

*Monsieur PATRICK OLLIER, Madame CAROLE RUCKERT, Madame CARINE GUETTA, Monsieur Olivier GODON, Monsieur PATRICE COSSON, Monsieur JEAN-PIERRE DIDRIT, Madame Carole THIERRY, Madame VANESSA OHANA, Monsieur JEAN-CHRISTIAN LARRAIN ne prennent pas part au vote.*

**N° 57 - Subventions aux associations locales - Exercice 2018 - Office Multipartenarial de l'Avenir (OMA).**

*Le texte de cette délibération est identique à celui qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES.*

*Madame CARINE GUETTA, Madame HENDA HAMZA, Madame MARTINE MAYET, Monsieur JEAN-SIMON PASADAS, Madame Carole THIERRY, Madame MURIELLE SCHNEIDER, Madame VIRGINIE MAMELLE ne prennent pas part au vote.*

**N° 58 - Subventions aux associations locales - Exercice 2018 - Amicale du personnel.**

*Le texte de cette délibération est identique à celui qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES.*

**N° 59 - Subventions aux associations locales - Exercice 2018 - Centres Culturels de Rueil-Malmaison.**

*Le texte de cette délibération est identique à celui qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES.*

*Madame CARINE GUETTA, Monsieur OLIVIER BARBIER DE LA SERRE, Madame MARTINE MAYET, Madame Carole THIERRY ne prennent pas part au vote.*

**N° 60 - Subventions aux associations locales - Exercice 2018 - Association d'Éducation Populaire Abeille.**

*Le texte de cette délibération est identique à celui qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES.*

**N° 61 - Convention de gestion de la dette de l'Établissement Public Territorial POLD issue de la Communauté d'agglomération du Mont Valérien.**

*Le texte de cette délibération est identique à celui qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES.*

**N° 62 - Maintien des taux de la fiscalité directe locale pour l'année 2018.**

*Le texte de cette délibération est identique à celui qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES TENANT COMPTE DE 4 ABSTENTIONS (Mme JAMBON, M. PINTO, Mme PRÉVOST-BOURÉ, M. POIZAT).*

**N° 63 - Garantie communale pour deux emprunts (PLUS, PLS) d'un montant total de 1 187 998 € contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations par Hauts-de-Seine Habitat-OPH pour l'acquisition en VEFA de 14 logements sociaux (4 logements PLUS et 10 logements PLS), usufruit locatif social de 17 ans, situés avenues Ossart et Gabriel Péri à Rueil-Malmaison.**

*Le texte de cette délibération est identique à celui qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES.*

**N° 64 - Garantie communale pour trois emprunts (PLUS, PLS et PLS complémentaire) d'un montant total de 3 226 696 € contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations par Hauts-de-Seine Habitat-OPH pour l'acquisition de 35 logements situés avenue Gabriel Péri et rue Paul Doumer à Rueil-Malmaison.**

*Le texte de cette délibération est identique à celui qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES.*

**N° 65 - Refinancement auprès du Crédit Agricole d'Île-de-France d'un prêt PLS contracté initialement auprès de DEXIA par la Société LOGIREP pour financer l'acquisition de 48 logements sociaux vendus par ICADE et situés avenue du 18 juin 1940 à Rueil-Malmaison.**

INTERVENTIONS

M. REDIER

REMARQUE que le taux renégocié par l'emprunteur passe de 1,87 % à 1,59 % tandis que les taux des prêts garantis par la Ville dans le cadre des deux délibérations précédentes sont toujours de 1,87 %.

M. LE CLEC'H

REPOND que les taux divergent en fonction des attributions des logements qui ont une vocation plus ou moins sociale.

*Le texte de cette délibération est identique à celui qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES.*

**N° 66 - Fixation du tarif d'entrée à la soirée dédiée au réalisateur du Festival du Film de Rueil-Malmaison 2018 au Théâtre André Malraux.**

*Le texte de cette délibération est identique à celui qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES.*

**N° 67 - Fixation de l'indemnité de départ volontaire des agents.**

*Le texte de cette délibération est identique à celui qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES TENANT COMPTE DE 3 ABSTENTIONS (Mme JAMBON, M. PINTO, Mme PRÉVOST-BOURÉ).*

**N° 68 - Fixation des taux horaires et d'indemnités forfaitaires pour les formateurs occasionnels intervenant pour la ville de Rueil-Malmaison.**

INTERVENTIONS

M. JEANMAIRE

DEMANDE l'estimation des économies qui seront réalisées grâce au recours à des formateurs internes.

M. LE CLECH'H

EXPLIQUE que l'objet de la délibération n'est pas tant de réaliser des économies via le recours à des formateurs internes que de pallier à la baisse de moyens du CNFPT.

RAPPELLE que le CNFPT mettait auparavant à disposition de la Ville un total de 130 journées de formation.

RAPPELLE également que la cotisation versée par les employeurs territoriaux pour financer le CNFPT est passée de 1% de la masse salariale à 0,9%.

INDIQUE que le CNFPT ne peut plus répondre aux besoins en formation de la Ville ce qui induit un recours à un vivier de formateurs qui peuvent être des agents de la Ville ou d'autres collectivités.

DIT que le tarif de ces formations est identique à celui qui aurait été pratiqué par le CNFPT.

M. JEANMAIRE

DIT que cette évolution est donc neutre pour les finances de la Ville.

M. LE CLECH'H

REPOND par l'affirmative.

M. JEANMAIRE

SOULIGNE que les modalités de calcul de la rémunération des formateurs exposées dans la délibération sont peu claires, notamment en ce qui concerne la rémunération du temps de

préparation en amont des formations.

*Le texte de cette délibération est identique à celui qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES.*

**N° 69 - Modification du tableau des effectifs.**

INTERVENTIONS

Mme JAMBON

DEMANDE comment s'explique le grand nombre de contrats à durée déterminée.

M. LE MAIRE

REPOND que la Ville a recours aux CDD en tant que de besoin, en cas de carence de candidatures des agents titulaires.

PRECISE que les agents en CDD dont la charge de travail est constante font l'objet d'une titularisation.

RAPPELLE que le Glissement Vieillesse Technicité implique une augmentation permanente et incompressible de la masse salariale de la Ville.

*Le texte de cette délibération est identique à celui qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES TENANT COMPTE DE 3 ABSTENTIONS ( Mme JAMBON, M. PINTO, Mme PRÉVOST-BOURÉ).*

**N° 70 - Modification de la liste des logements de fonction et des emplois donnant lieu à l'attribution d'un logement de fonction.**

*Le texte de cette délibération est identique à celui qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES.*

**N° 71 - Renouvellement de la convention de mise à disposition partielle d'un agent entre la Ville de Rueil-Malmaison et l'Office de Tourisme de la Ville de Rueil-Malmaison.**

*Le texte de cette délibération est identique à celui qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES.*

**N° 72 - Convention de mise à disposition partielle d'un agent entre la Ville de Rueil-Malmaison et la SPLA Rueil Aménagement.**

*Le texte de cette délibération est identique à celui qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES.*

**N° 73 - Revalorisation des loyers des logements communaux.**

*Le texte de cette délibération est identique à celui qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES.*

**N° 74 - Déclassement rétroactif d'un terrain anciennement cadastré section C numéro 2310p situé 1 rue Masséna.**

*Le texte de cette délibération est identique à celui qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES.*

**N° 75 - Constatation de la désaffectation et décision de déclassement du domaine public communal d'un bâtiment situé 40 rue du Colonel de Rochebrune.**

*Le texte de cette délibération est identique à celui qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES.*

**N° 76 - Cession du bâtiment sis 40 rue du Colonel de Rochebrune.**

*Le texte de cette délibération est identique à celui qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES.*

**N° 77 - Acquisition d'une emprise d'alignement sise 18 avenue de Buzenval, appartenant à l'indivision VIGNAL, moyennant le prix de 5 625 €.**

*Le texte de cette délibération est identique à celui qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES.*

**N° 78 - Classement de diverses parcelles de terrain dans le domaine public communal.**

*Le texte de cette délibération est identique à celui qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES.*

**N° 79 - Mesures de carte scolaire 2018/2019.**

**INTERVENTIONS**

**M. PINTO**

AFFIRME que le nombre d'élèves par classe est en augmentation avec un élève de plus par classe en moyenne.

**M. LE MAIRE**

REPOND que s'il y a effectivement une augmentation du nombre moyen d'élèves par classe, la démographie scolaire sur l'ensemble de la Ville est en diminution.

*Le Conseil municipal prend ACTE.*

**N° 80 - Approbation de la convention d'objectifs avec la future Agence Locale de l'Énergie et du Climat sur le territoire de Paris Ouest la Défense.**

INTERVENTIONS

M. POIZAT

DIT qu'il ne partage pas l'enthousiasme de M. LANGLOIS D'ESTAINOT au sujet de cette nouvelle structure.

ESTIME que les objectifs et les moyens qui lui sont assignés montrent le peu d'intérêt que POLD et les maires qui composent le bureau du POLD éprouvent pour la transition énergétique.

RAPPELLE que l'EPT Grand Paris Seine Ouest (GPSO) a créé son agence locale dès 2008 et qu'il a fallu attendre 10 ans pour que POLD crée son ALEC par une décision du maire.

DEMANDE pourquoi la création de cette agence locale n'a pas fait l'objet d'une délibération territoriale qui aurait été votée dans un bel élan d'unanimité.

SOULIGNE à cet égard que les villes de Puteaux, Levallois-Perret et Neuilly n'ont pas adhéré à l'association.

AJOUTE que les objectifs et les moyens alloués à cette agence sont minimalistes car aucun objectif n'a été chiffré pour 2018 tandis que le budget de 195 000 euros la première année passe à 170 000 euros dès l'année suivante, ce qui fait craindre, pour les années postérieures, de nouvelles diminutions.

INDIQUE que, dans une tribune récente, des personnalités aussi diverses qu'Alain JUPPÉ, Maire de Bordeaux, Anne HIDALGO, Maire de Paris, Jean-Luc MOUDENC, Maire de Toulouse, Éric PIOLLE, Maire de Grenoble, appellent à une transition énergétique grâce aux collectivités locales.

SOUHAITE un sursaut citoyen de la part des communes, de POLD et des maires qui siègent au sein du bureau de POLD pour doter l'ALEC d'objectifs ambitieux et d'un budget conforme à ses objectifs.

M. LE MAIRE

S'ETONNE que chaque initiative prise soit contestée dès l'origine.

RAPPELLE que la municipalité se bat avec courage pour mettre en avant des valeurs partagées qui seront également appliquées au niveau métropolitain via le vote du Plan Climat Air Énergie Métropolitain le 8 décembre, ce qui permettra à la Métropole de prendre des mesures contraignantes pour lutter contre la pollution de l'air.

SOULIGNE qu'il doit respecter l'opinion des Maires qui éprouvent des réticences.

RAPPELLE qu'il ne souhaitait pas que le territoire de POLD soit ainsi constitué.

DIT que la Ville de Rueil-Malmaison s'est battue au POLD pour mettre en place cette ALEC malgré le refus de certaines communes d'y prendre part.

RAPPELLE que le POLD n'existe que depuis deux ans ce qui explique pourquoi aucune ALEC n'avait été mise en place auparavant, tandis que l'EPT GPSO existe depuis plus de dix ans.

DIT que l'essentiel est d'avoir réussi à créer cette agence et que ce point de départ permettra aux villes qui le souhaitent de tout faire pour que l'ALEC fonctionne au mieux de ce que la loi permet, malgré des moyens réduits qui pourront être amenés à augmenter grâce aux subventions de l'ADEME.

DEMANDE à Monsieur POIZAT de soutenir ce genre d'initiatives plutôt que de les critiquer.

*Le texte de cette délibération est identique à celui qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES.*

**N° 81 - Désignation des représentants de la Ville au sein du Conseil d'administration de la future Agence Locale du Climat et de l'Énergie (ALEC) de Paris-Ouest-La-Défense (POLD).**

*Le Conseil municipal procède, par vote à main levée, à la désignation des représentants de la Ville au sein du Conseil d'administration de la future Agence Locale de l'Énergie et du Climat (ALEC) de Paris-Ouest-La-Défense (POLD).*

*Sont candidats :*

*- M. LANGLOIS D'ESTAINOT en tant que titulaire / Madame BOUTEILLE en tant que suppléant.*

*- M. POIZAT en tant que titulaire.*

*39 conseillers municipaux votent en faveur de M. LANGLOIS D'ESTAINOT et Mme BOUTEILLE.*

*8 conseillers municipaux votent en faveur de M. POIZAT (M. JEANMAIRE, M. RUFFAT, Mme HUMMLER-REAUD, M. REDIER, Mme JAMBON, M. PINTO, Mme PRÉVOST-BOURÉ, M. POIZAT).*

*2 conseillers municipaux s'abstiennent (M. PERRIN, M. GROS).*

*Monsieur LANGLOIS D'ESTAINOT est désigné en tant que membre titulaire représentant la Ville au sein du Conseil d'Administration de la future Agence Locale de l'Énergie et du Climat créée sur le territoire de Paris Ouest la Défense.*

*Madame BOUTEILLE est désignée en tant que membre suppléant représentant la Ville au sein du Conseil d'Administration de la future Agence Locale de l'Énergie et du Climat créée sur le territoire de Paris Ouest la Défense.*

**N° 82 - Adhésion au réseau "Centre-Ville en Mouvement".**

**INTERVENTIONS**

**M. POIZAT**

DEMANDE quel est l'objectif de l'adhésion à ce réseau.

Mme DELOFFRE

REPOND que l'adhésion permet la participation de la Ville à plusieurs salons et discussions autour de thèmes tels que le stationnement, la logistique urbaine etc.

AJOUTE que ce type de réseau permet l'échange de bonnes pratiques et d'idées innovantes entre élus et agents de plusieurs collectivités.

M. POIZAT

PROPOSE, dans l'optique de dynamiser le centre-ville, de restreindre l'ouverture des commerces le dimanche car cette mesure favorise les grandes surfaces au détriment des petits commerces de proximité qui peuplent le centre-ville, qui n'ont pas les moyens de rester ouverts le dimanche et qui voient dans cette mesure une concurrence déloyale.

M. REDIER

RAPPELLE que, dans le cadre de la décision municipale n°2018/28, la Ville a dépensé une somme totale de 22 467,69 € pour renouveler l'adhésion aux associations suivantes : Fédération Européenne, des Cités Napoléoniennes, Cultures du Cœur, Marque Ville Impériale, Association des Maires Franciliens et Association Nationale des Élus des Territoires Touristiques.

DIT que 1 500 € supplémentaires vont être dépensés pour adhérer à une association dont il ne conteste pas l'intérêt mais qui n'en reste pas moins un coût pour la Ville.

M. LE MAIRE

ESTIME, comme Madame DELOFFRE, que le partage de bonnes pratiques avec d'autres villes innovantes est extrêmement précieux.

DIT que cette association est proche de ce qui a été lancé au niveau métropolitain un mois et demi auparavant avec une opération intitulée "centres-villes vivants" qui permet de soutenir la réhabilitation de centres-villes.

RAPPELLE que cette opération a débuté en s'inspirant de ce qui a été fait à Rueil-Malmaison à partir de la loi dite « OLLIER » relative à l'urbanisme commercial.

DIT qu'il s'agit d'aider les villes à préempter les baux commerciaux pour préserver le commerce de proximité et aménager les centres-villes dans une optique esthétique, comme ce qui a été fait à Rueil-Malmaison.

AJOUTE que, dans le même sens, l'association Centre-Ville en Mouvement permet l'exportation d'initiatives mises en place par d'autres collectivités.

INDIQUE qu'il a également lancé un groupe de travail dans le cadre de la MGP relatif à la logistique dite "du dernier kilomètre", question dont se préoccupe également l'association Centre-Ville en Mouvement.

PRECISE que ce groupe de travail permettra à la Métropole du Grand Paris, dans un délai de 8 ou 9 mois, d'harmoniser la réglementation sur l'ensemble de la métropole de la gestion logistique des flux de camions de livraison.

*Le texte de cette délibération est identique à celui qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES TENANT COMPTE DE 5 ABSTENTIONS (M. JEANMAIRE, M. RUFFAT, Mme HUMMLER-REAUD, M. REDIER, M. POIZAT).*

**N° 83 - Approbation du règlement intérieur et des conventions de partenariat relatifs au Challenge Rueil Terre d'Innovation.**

*Le texte de cette délibération est identique à celui qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES.*

**N° 84 - Approbation des termes de la convention de partenariat à conclure entre la Ville de Rueil-Malmaison et le groupe La Poste.**

*Le texte de cette délibération est identique à celui qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES.*

*Monsieur ALAIN MAGNIN-LAMBERT, Monsieur OLIVIER BARBIER DE LA SERRE ne prennent pas part au vote.*

**N° 85 - Signature de la Convention d'Objectifs et de Financement à intervenir avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) des Hauts-de-Seine, relative au fonctionnement de l'établissement petite enfance Les Lucioles.**

*Le texte de cette délibération est identique à celui qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES.*

**N° 86 - Contrat Enfance Jeunesse à conclure entre la ville de Rueil-Malmaison et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) des Hauts-de-Seine.**

*Le texte de cette délibération est identique à celui qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES.*

**N° 87 - Dissolution du groupement de commandes entre l'EPT Paris Ouest La Défense, la Ville, la Caisse des Écoles publiques et l'Office de tourisme de Rueil-Malmaison.**

*Le texte de cette délibération est identique à celui qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES.*

**N° 88 - Approbation de l'avenant n°2 au contrat n°15007 (lot n°1) conclu avec ESPACE DECO, portant ajout d'un prix d'entretien spécifique des espaces verts pour le Parc de Bois Préau.**

INTERVENTIONS

M. JEANMAIRE

SOUHAITE que ce procédé de sous-traitance soit étendu à d'autres parcs et espaces verts de la Ville.

M. LE MAIRE

EXPLIQUE que la Ville s'engage dans une politique d'externalisation considérable qui va être amenée à s'approfondir au fur et à mesure mais qui ne peut pas s'improviser.

RAPPELLE que la Ville comprend un service espaces verts avec une trentaine d'agents.

Mme JAMBON

S'INTERROGE sur les aspects sociaux de la mesure du point de vue des licenciements induits par l'externalisation.

DEMANDE si une évaluation du travail de l'entreprise est prévue pour comparer les résultats avec le système actuel de gestion de l'entretien du parc en régie directe par la Ville.

M. LE MAIRE

INDIQUE que cette externalisation est sans conséquence sociale et qu'il s'agit simplement de mettre en place un mode de gestion plus adapté.

AJOUTE que les services de la Ville rédigent le cahier des charges qui sera tout à fait équivalent aux exigences qui pèsent actuellement sur les services de la Ville.

PRECISE qu'il s'agit de répondre aux nécessités de gestion imposées par les gouvernements successifs du Président HOLLANDE et du Président MACRON.

*Le texte de cette délibération est identique à celui qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES TENANT COMPTE DE 4 ABSTENTIONS (Mme JAMBON, M. PINTO, Mme PRÉVOST-BOURÉ, M. POIZAT).*

**N° 89 - Approbation des avenants n°1 aux contrats n°17055 et n°17056 d'entretien et de maintenance de la signalisation lumineuse tricolore conclus avec BOUYGUES ENERGIES ET SERVICES et AXIMUM, portant correction d'une erreur matérielle sur la durée.**

*Le texte de cette délibération est identique à celui qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES.*

**N° 90 - Adoption des termes de la convention de restauration à passer avec les ministères économiques et financiers pour l'accès des agents de la Trésorerie Municipale au restaurant administratif de la Ville.**

*Le texte de cette délibération est identique à celui qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES.*

## **N° 91 - Modification de la charte de fonctionnement des Conseils de Village.**

### INTERVENTIONS

#### M. POIZAT

AFFIRME que ce nouveau texte est assez édifiant et reflète la conception de la démocratie participative portée par Monsieur le Maire.

SOULIGNE que cette charte demande aux membres des conseils de village d'abandonner leur esprit critique, leur liberté de jugement et leurs opinions politiques lorsqu'ils entrent en réunion de Conseil de village.

DIT que les conseillers de village doivent donc se contenter d'acquiescer gentiment à tous les projets proposés par la Ville et qu'ils ne peuvent qu'émettre des avis sur lesdits projets, avis qui sont transmis au Maire, sans que rien ne soit dit sur une éventuelle obligation de réponse vis-à-vis des citoyens qui ont pris le temps de se déplacer et de réfléchir aux problématiques locales.

AJOUTE que ce mépris des concitoyens est dangereux pour la démocratie, encourage la désaffection des rueilloises et des rueillois pour la chose publique et nourris l'abstention et la montée des partis extrémistes.

DOUTE que ce nouveau règlement intérieur vienne dynamiser l'activité des Conseils de villages.

CITE la charte en ces termes : " cette démocratie de proximité vient en renfort et non en substitut de la démocratie représentative qui donne aux seuls élus la légitimité de décider ".

CONSIDERE qu'il s'agit d'un aveu de faiblesse car personne ne parle de remettre en cause la légitimité des élus.

AJOUTE qu'il a entendu des opposants virulents à la politique de la municipalité sans que personne ne souhaite décider quoi que ce soit à la place du Conseil municipal.

SOULIGNE que les citoyens demandent à être écoutés et pris en compte.

DIT que, pour sa part, il a une autre conception de la démocratie participative et qu'il préfère parler de démocratie ouverte ou de démocratie permanente.

AMBITIONNE de faire de ces Conseils de village de véritables instances de co-construction avec les concitoyens, ce qui passe par un renouvellement du processus de nomination au sein des Conseils en choisissant certains conseillers par tirage au sort.

SOUHAITE que chaque projet d'urbanisme ou d'aménagement d'un village soit présenté dès les phases d'études pour recueillir les opinions et avis des membres du Conseil.

RAPPELLE que de nombreux rueillois souhaitent mettre leur expertise au service de la collectivité.

DIT que les propositions des rueillois, débattues avec les services de la Ville et les élus de la municipalité, permettraient certainement d'aboutir à des projets de qualité et qui seraient mieux acceptés par les habitants du quartier.

PROPOSE de faire confiance au sens du service public des concitoyens, quelle que soit leur opinion politique et religieuse.

ESPERE qu'ils viendront aux réunions avec leur esprit critique et leur expertise pour questionner et remettre en cause les projets dans le sens de l'amélioration de la vie à Rueil-Malmaison.

AFFIRME que des outils d'intelligence collective existent et qu'ils pourraient être mis en œuvre pour animer ces réunions et faire en sorte qu'un processus de démocratie permanente s'instaure entre les élus et leurs concitoyens qui devraient pouvoir affirmer leur droit à la parole.

#### M. REDIER

SOULIGNE l'importance de la démocratie locale, d'autant que le mot "local" devient de plus en plus vaste du fait de l'émergence des établissements publics territoriaux.

DIT que les conseils de villages sont, pour la plupart, tenus par des personnes qui ne cachent pas leur militantisme au sein de la majorité.

AJOUTE que certains sujets sont parfois mis de côtés et qu'il est alors facile de considérer qu'une requête est hors sujet ou dilatoire.

DONNE l'exemple du Conseil de village BELLERIVE du 14 février pour lequel il a été spécifié que les sujets liés à l'urbanisme et à la sécurité ne devaient plus figurer à l'ordre du jour et que des rencontres triennales avec les élus de secteurs concernés auraient lieu.

#### M. MAGNIN-LAMBERT

INDIQUE à M. POIZAT que le texte présenté est identique depuis au moins 2014, avec seulement deux nouveautés : le paragraphe 4.7 relatif aux réunions publiques auquel a été ajouté un alinéa et un paragraphe 7 relatif aux conditions d'interruption des réunions.

EXPLIQUE que certains individus sont venus se présenter dans les Conseils de village de manière récurrente en tant que représentants d'un parti politique.

AJOUTE qu'il a été expliqué à ces personnes que les idées politiques devaient être mises de côté pour travailler ensemble mais que les mêmes individus se rendent dans un autre Conseil de village et se représentent dans les même termes.

DIT que les modifications apportées ont vocation à mettre ces situations au clair et que le reste de la charte est inchangé.

RAPPELLE qu'une plate-forme participative a été présentée devant 130 membres de Conseils de village et sera lancée aux alentours du mois de septembre.

INDIQUE que cette plate-forme permettra de recueillir des avis plus larges et d'accroître l'ouverture de la démocratie locale car l'organisation des conseils de villages avec l'organisation de réunions en soirée n'est pas pertinente pour une partie importante de la population.

PRECISE qu'il sera ainsi demandé aux conseillers d'émettre des arbitrages à la lumière des propositions de la population.

AJOUTE que ce type d'outil permettra de démultiplier la réalisation d'enquêtes qui aujourd'hui sont délicates à réaliser au format papier ou grâce à du porte à porte.

RAPPELLE à M. REDIER que les Conseils de village sont organisés par groupe de travail qui fonctionnent plus ou moins bien en fonction des bénévoles qui s'y trouvent et appellent parfois à la responsabilité de l'élu en charge des questions qu'ils traitent.

DONNE l'exemple du groupe de développement durable porté par M. LANGLOIS D'ESTAINOTOT et qui fonctionne depuis plusieurs années.

INDIQUE qu'il a proposé à M. GABRIEL et à Mme BOUTEILLE de faire la même chose pour les questions de sécurité et d'urbanisme.

INDIQUE également que ces deux élus n'auront ainsi plus besoin de répondre aux mêmes questions dans les douze conseils de villages mais qu'ils n'assisteront qu'aux réunions régulières des groupes de travaux auxquelles participeront les représentants intéressés des Conseils de villages.

RAPPELLE que l'idée de la patinoire installée chaque année est une proposition du Conseil municipal des jeunes.

RAPPELLE qu'il en est de même pour les Espaces libérés jeunes.

DIT que c'est également le cas pour les navettes qui circulent au sein de la Ville et qui sont issues d'une proposition des Conseils de village.

INDIQUE qu'il y a quelques années, il était fréquent d'entendre dire que les conseils de villages étaient inutiles et que les gens qui y assistaient n'étaient pas entendus.

AJOUTE que ce genre d'affirmation a disparu grâce à M. OLLIER.

SOULIGNE qu'une application a été créée, grâce à M. PASADAS, notamment pour que chacun puisse désigner les trous dans les trottoirs.

DIT que les comités de suivi de chantiers sont mieux organisés, moins lourds pour M. SGARD, cela grâce aux outils numériques qui permettent à quiconque de s'inscrire pour participer à un comité de chantier.

ANNONCE que le prochain outil numérique qui sera mis en place permettra donc, dans la continuité de toutes ces évolutions, de recueillir l'avis d'un plus grand nombre de rueillois sur les différents projets.

#### M. PINTO

SOULIGNE que la charte prévoit que "les conseillers de villages agissent dans le cadre des valeurs de la République".

RAPPELLE que l'un des présidents de Conseil de village a eu par le passé une attitude qui n'était pas franchement conforme aux valeurs de la République sans que cela n'ait de conséquence notable.

AFFIRME qu'il n'y a pas de droit sans sanction et qu'il est inutile d'écrire une charte si celle-ci peut être bafouée sans conséquence.

M. LE MAIRE

RAPPELLE que cette affaire a déjà fait l'objet de réponses et d'excuses publiques par la personne concernée.

DIT que si cela devait se reproduire, l'intéressé serait évidemment démis de ses fonctions.

RAPPELLE également que, sans les conseillers de villages la patinoire ne pourrait pas fonctionner puisque son fonctionnement est assuré, du matin au soir, par des conseillers de villages pendant trois semaines.

SOULIGNE qu'une partie des recettes est rendue à la Ville et que l'autre partie est offerte à une association caritative, en l'occurrence l'OPEJ.

REFUSE que les conseils de villages deviennent des tribunes politiques.

ANNONCE qu'il préfère supprimer les conseils de villages plutôt que de les voir devenir des tribunes politiques.

SOUHAITE que ces instances soient des instruments utiles au bien public en faisant des propositions concrètes dans l'intérêt du quartier concerné.

REMARQUE que les éléments qui ont été reprochés à la charte des Conseils de villages sont présents dans cette dernière depuis des années.

SOULIGNE que l'application qui a été présentée la semaine précédente est une innovation exceptionnelle qui permettra également, sur des questionnements tels que l'implantation d'un sens interdit, un élagage d'arbre ou autre, de faire voter les utilisateurs intéressés par la question.

INDIQUE qu'il s'agit là d'un progrès énorme de la démocratie participative rueilloise.

REMERCIE les services de la citoyenneté pour cette avancée.

*Le texte de cette délibération est identique à celui qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTE A LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES TENANT COMPTE DE 1 CONTRE (M. POIZAT) ET 7 ABSTENTIONS (M. JEANMAIRE, M. RUFFAT, Mme HUMMLER-REAUD, M. REDIER, Mme JAMBON, M. PINTO, Mme PRÉVOST-BOURÉ).*

**N° 92 - Avis à émettre sur l'inscription d'itinéraires au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées proposés par le Conseil Départemental des Hauts-de-Seine.**

*Le texte de cette délibération est identique à celui qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES.*

**N° 93 - Conventions portant désignation du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Ile-de-France comme maître d'ouvrage délégué temporairement pour la réalisation de travaux d'enfouissement des réseaux de communications électroniques dans diverses rues de la Ville, programme 2018.**

*Le texte de cette délibération est identique à celui qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES.*

**N° 94 - Approbation de la convention à conclure avec Orange, pour la réalisation des travaux de dissimulation des réseaux de télécommunications et d'électricité dans la rue Henri Régnault.**

*Le texte de cette délibération est identique à celui qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES.*

**N° 95 - Approbation de l'avenant n°1 à la convention conclue avec la société Numéricâble pour la mise à disposition de locaux destinés à abriter les centres de distribution.**

*Le texte de cette délibération est identique à celui qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES.*

**N° 96 - Adoption du règlement du concours sur le Court-Métrage du Festival du Film de Rueil-Malmaison du 20 au 27 novembre 2018 et attribution du prix récompensant le lauréat.**

*Le texte de cette délibération est identique à celui qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES.*

**N° 97 - Convention de partenariat avec le Théâtre André Malraux dans le cadre de la troisième édition du Festival du Film de Rueil-Malmaison du 20 au 27 novembre 2018.**

*Le texte de cette délibération est identique à celui qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES.*

**N° 98 - Convention de mécénat à intervenir entre la Ville et les sociétés BIBLIOMONDO, EARTH ENERGY FINANCES, l'Agence immobilière IMMEDIAT et la Librairie DEDICACES pour la 7ème édition du concours de la Nouvelle Francophone 'Prix Don Quichotte'.**

*Le texte de cette délibération est identique à celui qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES.*

**N° 99 - Approbation du règlement du concours pour le prix de la Nouvelle Francophone « Prix Don Quichotte ».**

*Le texte de cette délibération est identique à celui qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES.*

**N° 100 - Règlement exposants et commerçants pour la Fête du Commerce.**

*Le texte de cette délibération est identique à celui qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES.*

**N° 101 - Convention de numérisation et de réutilisation des archives communales.**

*Le texte de cette délibération est identique à celui qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES.*

**N° 102 - Nouvelle dénomination du rond-point situé entre l'avenue Maréchal Leclerc de Hautecloque et la rue du Lieutenant Colonel de Montbrison.**

*Le texte de cette délibération est identique à celui qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES.*

**N° 103 - Nouvelle dénomination du square du PIR situé rue Amédée Bolée contigu à l'immeuble Vinci dénommé Hélium.**

*Le texte de cette délibération est identique à celui qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES.*

\*\*\*\*\*

Question supplémentaire n°1

M. JEANMAIRE

RAPPELLE, à titre liminaire, que la question posée par son groupe lors du Conseil municipal de février relative à la Serre Delbard n'a toujours pas fait l'objet d'une réponse écrite comme cela avait été annoncé.

Mme BOUTEILLE

REPOND que les éléments de réponse disponibles à l'époque avaient été communiqués mais qu'ils seront renvoyés.

M. REDIER

CITE la page 6 du rapport de la chambre régionale des comptes relatif à l'exercice par la Ville de ses compétences scolaire et périscolaire en ces termes : "toutefois, une partie de cette augmentation résulte du choix de la commune de maintenir des taux d'encadrement périscolaires supérieurs à ceux prévus par la réglementation. Aucune étude qualitative n'a été réalisée pour mesurer les effets de ce taux d'encadrement. Ce dernier représente un surplus de masse salariale compris entre 290 000 € et 460 000 €. La commune doit engager une réflexion sur la nécessité de maintenir ces taux d'encadrements supérieurs à la norme ".

INDIQUE que la Ville s'est engagée, via la réponse faite à la chambre régionale des comptes, à engager une réflexion à ce sujet.

RAPPELLE que divers postes budgétaires sont attaqués sans que l'avis des rueillois ne soit recueilli, notamment les cantines scolaires, le Conservatoire régional ou les crèches.

DEMANDE si la réflexion sur les taux d'encadrement périscolaires a été menée et quel en est le résultat.

#### M. COSSON

RAPPELLE que, lors de la réforme des rythmes scolaires, les pouvoirs publics ont doté les collectivités d'une aide et ont autorisé les collectivités qui le souhaitent à avoir des taux d'encadrement pour les activités périscolaires inférieur à ce qui se pratiquait auparavant dans les centres de loisirs.

DIT que, s'agissant de la Ville de Rueil-Malmaison, il convenait de préserver la qualité et la sécurité de l'encadrement de sorte que le taux d'encadrement existant a été maintenu.

INDIQUE qu'il est néanmoins toujours possible d'adapter les taux d'encadrement à une éventuelle évolution de la réglementation, à condition que les effets positifs de cette évolution soient effectivement mesurés.

RAPPELLE qu'en comparaison avec la plupart des autres villes des Hauts-de-Seine, la qualité des activités périscolaires pratiquées à Rueil-Malmaison est reconnue.

DIT que la Chambre régionale des comptes a été étonnée d'apprendre que le recours à un taux d'encadrement plus élevé n'avait pas de conséquence budgétaire sur le taux d'effort supplémentaire supporté par la Ville.

SOULIGNE qu'il s'agit là d'un choix en faveur de la qualité du service et de la sécurité des enfants.

AJOUTE que la Ville respectera son objectif d'économie de 2,5 millions d'euros.

EXPLIQUE que des discussions sont en cours avec l'ensemble des services pour redéployer en fonction des besoins qui sont encore difficiles à mesurer, puisque l'autorisation officielle de la part des pouvoirs publics de retourner à la semaine de 4 jours n'a été délivrée que la semaine précédente.

DIT qu'une économie de l'ordre de 400 000 € sera réalisée en année pleine grâce à cette évolution sans que la qualité de service et la sécurité des enfants ne soit remise en cause.

#### M. LE MAIRE

CONFIRME que ces mesures s'inscrivent dans le plan d'économie de 2,5 millions d'euros annoncé suite aux décisions du gouvernement relatives aux dotations.

#### Question supplémentaire n°2

#### M. PINTO

RAPPELLE que, lors du débat sur le budget 2018, M. TOULOUSE, ancien conseiller municipal, avait souligné l'urgente nécessité de réaliser de vraies économies.

AJOUTE que M. TOULOUSE avait précisé que les économies qui pourraient être réalisées concernent les subventions, la facturation des services rendus par la mairie et le Conservatoire à rayonnement régional.

CONFIRME cette prise de position.

SOULIGNE que d'autres économies peuvent et doivent être recherchées dans les subventions à certaines activités sportives.

RAPPELLE que, lors de la présente séance, les subventions aux associations sportives ont été votées.

AFFIRME qu'il faudra, tôt ou tard, repenser ces subventions.

CONSTATE, s'agissant du Conservatoire à Rayonnement Régional, que certaines de ses activités s'adressent peu aux Rueillois, surtout parmi les plus prestigieuses et coûteuses.

RAPPELLE que la gestion dispendieuse de la municipalité a mis à plat les finances de la Ville et qu'il s'agit là d'une situation qui s'impose à tous.

AJOUTE que le prestige inhérent à certaines activités du Conservatoire à Rayonnement Régional est un luxe que Rueil-Malmaison ne peut désormais plus se payer.

INDIQUE que l'inquiétude des parents d'élèves du Conservatoire et du personnel sur ce sujet a pris la forme d'une pétition et que ces personnes craignent une forte diminution du nombre d'heures d'enseignement, se traduisant par des suppressions de postes et de cycles d'études.

IGNORE cependant comment ces même personnes accueilleraient une augmentation tarifaire ciblée sur les plus aisés.

S'INQUIETE d'une possible remise en cause des classes à horaires aménagés musique, danse et théâtre (CHAM, CHAD et CHAT).

DIT que la situation financière de la Ville impose une nette réduction des dépenses de prestige, au Conservatoire à Rayonnement Régional et ailleurs.

AJOUTE qu'il faut en même temps maintenir les dépenses liées aux services utilisés surtout par les Rueillois.

SOULIGNE néanmoins que le rayonnement du Conservatoire y fait venir des intervenants de haut niveau dont profitent aussi les Rueillois, de sorte que l'équilibre à trouver est délicat mais nécessaire, la Ville ne pouvant se permettre de s'en tenir au statut quo.

AFFIRME que telle est la logique de l'action préconisée par son groupe, avec de surcroît l'impératif d'une attention particulière pour les impacts sociaux des mesures qui vont être prises s'agissant du personnel.

DEMANDE si les intentions de la municipalité vont dans le même sens que les préconisations formulées par son groupe.

## M. BARBIER DE LA SERRE

REMERCIE M. PINTO d'avoir rappelé la proposition de M. TOULOUSE de réaliser des économies sur le fonctionnement du Conservatoire.

RAPPELLE que l'ensemble des services de la Ville doit réaliser des économies et que le Conservatoire à Rayonnement Régional ne fait pas exception.

DIT que M. PINTO maintient cette position mais qu'il semble tout de même gêné par la déclaration de M. TOULOUSE dont il cherche à réduire la portée à des prétendues dépenses de prestige.

DEMANDE à ce que les dépenses de prestige du Conservatoire soient désignées car cela n'a pas été le cas.

DEMANDE également quelles sont les mesures d'économies préconisées.

AFFIRME que M. PINTO se fait le relais d'informations qui sont erronées en ce qui concerne la suppression des cycles d'études car le Conservatoire de Rueil-Malmaison conservera tous les cycles d'études que se doit d'avoir un conservatoire à rayonnement régional.

PRECISE que le contenu des cycles d'études relève de la compétence du ministère de la culture.

AJOUTE que M. PINTO s'inquiète d'une possible remise en cause des classes à horaires aménagés musique, danse et théâtre (CHAM, CHAD et CHAT).

AFFIRME qu'il n'y aura pas de remise en cause de ces classes.

PRECISE par ailleurs que les CHAT sont inexistantes à Rueil-Malmaison.

RAPPELLE l'attachement de la Ville au Conservatoire à Rayonnement Régional et cela malgré la nécessité de réaliser des économies.

DIT que Monsieur le Maire a demandé l'organisation de rencontres sur ce sujet avec les représentants des élèves, des enseignants et des parents.

## M. LE MAIRE

COMPREND les inquiétudes relatives aux économies que la Ville doit réaliser.

INDIQUE qu'une pétition liée à l'association des parents d'élèves du Conservatoire circule sur internet.

CITE ladite pétition en ces termes : « les professeurs non titulaires, malheureusement nombreux (42 sur 115), voient leurs contrats interrompus ».

DIT que cette affirmation est fausse et relève d'un catastrophisme mal venu.

CITE à nouveau la pétition selon laquelle "les classes CHAM, CHAD et CHAT [seront] remises en cause".

SOULIGNE que les auteurs de la pétition, membres de l'association de parents d'élèves du Conservatoire, ignorent que cette structure ne propose pas de classe CHAT.

REGRETTE que les réseaux sociaux soient mis à contribution pour diffuser de fausses informations.

INDIQUE qu'il a pu, à l'occasion d'un magnifique concert du Conservatoire au Théâtre André Malraux, répondre à certaines interrogations.

CITE la pétition qui indique qu'en conséquence "le label de Conservatoire à Rayonnement Régional sera supprimé".

DIT que cette affirmation est également fausse.

COMPREND que cette pétition, signée par 10 000 personnes, puisse provoquer des interrogations.

AJOUTE qu'il a lu sur un autre communiqué que la Ville préparerait un plan d'économie à hauteur d'un million d'euros à imposer au Conservatoire, ce qui aurait soi-disant été annoncé lors des rencontres organisées entre la municipalité et le personnel communal pour exposer le plan d'économie de la Ville.

AJOUTE que cette fausse information ne figurait à aucun endroit des documents de présentations qui ont servi à exposer au personnel communal le plan d'économie de 2,5 millions mis en œuvre.

CONFIRME que des mesures d'économies seront tout de même mises en place pour le Conservatoire.

RAPPELLE, s'agissant des subventions accordées aux associations sportives, que les équipes rueilloises sont très performantes et entraînent avec elles de nombreux pratiquants.

M. PINTO

DIT à M. BARBIER DE LA SERRE qu'il n'est pas et ne sera jamais gêné par les positions prises auparavant par M. TOULOUSE.

NOTE que la réponse de Monsieur le Maire n'envisage aucune modification des tarifs pratiqués par le Conservatoire.

DIT qu'il n'est pas question de menacer l'activité sportive qui est un succès de Rueil-Malmaison mais que des économies véritables restent néanmoins inévitables.

### Question supplémentaire n°3

M. POIZAT

DIT que, quelques semaines auparavant, Monsieur le Maire annonçait que le réseau de chaleur du quartier de l'Arsenal serait à terme alimenté par de la géothermie profonde.

AFFIRME que le quartier de l'Arsenal ne peut à lui seul amortir un projet d'une telle ampleur, de plusieurs dizaines de millions d'euros d'investissement.

AJOUTE qu'il a été dit que la Ville de Suresnes serait d'accord pour participer à un tel projet.

SOULIGNE qu'il a également été dit que les puits de géothermie ne pourraient être construits que dans le quartier de l'Arsenal et qu'ils nécessitent une surface comprise entre 6 000 et 8 000 m<sup>2</sup>.

DIT que cette nouvelle annonce suscite de nombreuses interrogations sur la réalité de l'engagement de la Ville de Suresnes sur ce projet, sur le calendrier du projet, sur l'avenir de la délégation de service public signée avec Engie et la Caisse des Dépôts et des Consignations pour construire une chaudière biomasse sur un terrain prévu à cet effet dans le quartier de l'Arsenal, sur l'emplacement des futurs puits de géothermie et sur le coût de la chaleur pour les futurs clients du réseau.

DEMANDE qu'une vaste concertation soit lancée auprès des rueillois pour que le projet leur soit expliqué dans le moindre détail, de même que l'impact financier qu'il aura sur les futurs propriétaires du quartier de l'Arsenal.

### Mme BOUTEILLE

CONFIRME que l'écoquartier de l'Arsenal ne pourrait à lui seul présenter la quantité de logements justifiant l'utilisation de la géothermie profonde.

RAPPELLE que la Ville avait d'abord envisagé, avec des tests en 2015, le recours à de la géothermie superficielle sans que cette option ne puisse être retenue.

RAPPELLE également que plusieurs pistes avaient alors été lancées pour trouver une source d'énergie nouvelle.

DIT que Monsieur le Maire avait gardé l'espoir d'une collaboration avec les villes de la CAMV pour rassembler les trois communes membres autour d'un projet de géothermie profonde.

AJOUTE que les études ont pu avancer et que Monsieur le Maire a rencontré à plusieurs reprises le Maire de Suresnes, Monsieur DUPUY, qui a confirmé par écrit son accord pour des opérations relatives au recours à de la géothermie profonde.

SOULIGNE l'importance de cet investissement en nombre de logements puisqu'un puit en géothermie profonde nécessite une équivalence de 12 000 à 13 000 logements qui incluent des équipements publics ou encore des logements plus anciens avec une consommation supérieure.

EXPLIQUE que ce nombre important de logements ou d'équivalents logements dépasse de loin les capacités de l'écoquartier, raison pour laquelle Suresnes est associée au projet.

PRECISE que Suresnes possède déjà un réseau de chaleur mais qui n'est pas écologique.

DIT qu'en associant l'écoquartier de Rueil-Malmaison, le réseau de chaleur de Suresnes ainsi que des équivalents logements supplémentaires, l'énergie en géothermie profonde pourra être rentabilisée et présentera de nombreux avantages du point de vue écologique et avec un prix fixe.

AJOUTE que d'autres études doivent être menées, avec l'accord de Suresnes.

SOULIGNE qu'il convient d'attendre les résultats de ces études en fin d'année pour connaître les conditions de réalisation et l'investissement nécessaire pour cette énergie renouvelable.

AFFIRME que les puits de géothermie qui se feront sur l'écoquartier ne nécessitent pas 8 000 m<sup>2</sup> mais seront implantés sur un espace ouvert sur l'emprise actuellement réservée pour l'implantation de la centrale de chauffage, le permis ayant été déposé, pourra être adapté le moment venu en fonction des résultats des études.

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée ce 29 mars 2018, à 21h10.